

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SEANCE DU 10 avril 2024**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 10 avril, à 16 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Michel TRESALET,

Absents excusés :

Absents : Mrs Didier BRUN, Lucien FERRAS, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Date de la convocation

27 mars 2024

Date d'affichage :

27 mars 2024

Objet de la délibération :

Affectation du résultat de
l'exercice 2023

Le comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023 :	185 056.62 €
Report à nouveau 2022 :	448 264.43 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	633 321.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2023 :	- 85 503.08 €
Report à nouveau 2022 :	2 093 964.79 €
Résultat d'investissement cumulé :	2 008 461.71 €

Restes à réaliser (dépenses)	153 000.00 €
Restes à réaliser (recettes)	7 640.00 €
Excédent d'investissement avec RAR :	1 863 101.71 €

Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat à savoir la somme de : **633 321.05 €**

(Recette au Compte 002)

- En report à nouveau en section d'investissement à savoir la somme de : **2 008 461.71 €**

(Recette au compte 001)

- En affectation au compte 1068,

Pour couverture d'autofinancement à savoir la somme de : **0.00 €**

Pour affectation complémentaire en réserves à savoir la somme de **0.00 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ



Accusé de réception en préfecture
0652255010572024110 Del-2024-C003-DE

Date de télétransmission : 13/04/2024 10:08:24

Date de dépôt en préfecture : 13/04/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
65170 VUELLE-AURE